

Laurence MUNOZ,  
Maître de Conférences  
Laboratoire Recherches littorales  
en activités corporelles et sportives  
ER3S, EA 4110  
Université du Littoral Côte d'Opale

Joris VINCENT,  
Maître de Conférences  
Laboratoire Sport Identité Culture  
ER3S (EA 4110)  
Faculté des Sciences du Sport  
et de l'Éducation Physique  
Université Lille 2

## Les hypothèses de la relégation du rugby chez les catholiques (1905-1913). Essai de synthèse

LAURENCE MUNOZ • JORIS VINCENT

**RÉSUMÉ :** Analysant les rapports entre le sport et la religion, Bodis (1999) constate que la relégation du rugby par les catholiques relève d'une étonnante décision pouvant s'expliquer, en particulier, par les conditions d'implantation du jeu en France. Dans le prolongement de cette réflexion, l'article vise à faire une analyse critique de cette hypothèse, tout en proposant de nouvelles logiques explicatives. À partir d'une réinterprétation des travaux menés sur l'histoire du rugby, il s'agit de montrer que la séparation n'est pas originelle et qu'elle est le résultat d'une construction sociale et politique. Si la question de la violence est un des facteurs de relégation, elle n'est qu'un élément discursif enchevêtré avec d'autres prétextes. La diversité des familles catholiques, la structuration du mouvement sportif, la spécificité des techniques de jeu et l'état des rapports entre le patronat, les ouvriers et le clergé apportent une approche plus cohérente des mécanismes attribuant officiellement le rugby aux républicains et le football association aux catholiques. Toutefois, la réalité des pratiques montre une répartition du jeu moins sectaire, et également dépendante des trajectoires individuelles des acteurs locaux.

**MOTS-CLÉS :** histoire, rugby, catholiques, techniques, violence.

### **ABSTRACT: Assumptions of the Relegation of Rugby among Catholics (1905-1913). Test of synthesis**

Analyzing the relationship between the sport and the religion, Bodis (1999) notes that the relegation of Rugby by the Catholics concerns an incredible decision being able to be explained, in particular, by the conditions of establishment of the play in France. Following this work, the article makes a critical analysis of this assumption, while proposing new the logical explanatory ones. Starting from a reinterpretation of the work done on the history of rugby, it is necessary to show that separation is not original and that it is the result of a social and political construction. If the question of violence is one of the factors of relegation, it is only one discursive element tangled up with other pretexts. The diversity of the catholic families, the structuring of the sporting movement, the specificity of rugby technics and the state of the relationship between employers, the workmen and the clergy bring a more coherent approach of the mechanisms officially allotting Rugby to the republicans and Football Association with the Catholics. However, the reality of the practices shows a distribution of the play less sectarian, and also dependent on the individual trajectories of the local actors

**KEY WORDS:** history, rugby, Catholics, technics, violence.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se constitue, dans la mouvance de la seconde vague du catholicisme social, une fédération (1898) ayant pour objet de rassembler les patronages catholiques pratiquant une activité physique. L'édification de cette institution doit être située dans le contexte anticlérical de la charnière entre les deux siècles. Le docteur Michaux, président de celle qui deviendra bientôt la FGSPF<sup>1</sup>, préconise aux enfants et apprentis la gymnastique, les jeux, la préparation militaire et les sports. Le football<sup>2</sup> y trouve bientôt sa place et son audience est grandissante jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Le rugby par contre n'apparaît pas comme une activité de la fédération catholique. Il est en effet généralement admis qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le football revient aux catholiques et le rugby aux républicains (Wahl, 1986 ; Augustin, 1986, 1996 ; Bodis, 1986, 1999 ; Terret, 1999).

Il s'agira, dans cet article, d'identifier les hypothèses relatives à la relégation du rugby au sein de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France. Jean-Pierre Bodis (1999), qui s'est penché sur *Les catholiques et le rugby*, parle d'une « étonnante décision » (p. 202). Lorsqu'il énonce des hypothèses générales sur l'implantation du rugby en France, il conclut que ce n'est certainement pas là « une explication globale et cohérente » (Bodis, 1987, 145). Les interprétations sont en effet plurielles, bâties sur des sources rares et de fait plutôt formulées a posteriori que livrées dans le corpus directement. Les analyses révèlent en effet combien les raisons de ce choix sont enchevêtrées, certaines relevant du registre de l'occupation d'un espace sportif en constitution, certaines alléguant volontiers que le rugby est trop violent, d'autres portant les traits d'une culture locale, corporative, ou encore empreinte d'une sociabilité à semi-consciente ; bref, les raisons possibles de relégation du rugby par la fédération catholique sont aussi variées que la motivation et

la personnalité des individus qui composent cet univers au l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, si nous proposons une analyse critique des hypothèses posées à cet endroit, nous tenterons à la fois de dégager de nouvelles pistes de recherche.

En premier lieu, il convient de montrer que la séparation n'est pas originelle, mais qu'elle provient plutôt d'une construction sociale et politique. Le rugby n'a pas de vertus propres à l'exclure du monde religieux. Bien au contraire, les spécificités de son jeu semblent proches d'idéaux religieux comme le sacrifice et la solidarité. Pourtant, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les trajectoires de ces deux mondes vont s'opposer. En devenant l'objet et le prétexte d'enjeux idéologiques, la pratique du rugby se voit attribuer des vertus laïques au détriment d'une intégration dans la culture religieuse. D'ailleurs, il est intéressant de noter que cette représentation se renversera progressivement au cours du siècle, identifiant le rugby à certaines images religieuses.

Par ailleurs, dans ce contexte idéologique, l'examen des relations entretenues entre le patronat, les ouvriers et le clergé permet de comprendre comment ces rapports conduisent certaines régions ou localités à délaisser la pratique du rugby au profit d'activités plus en phase avec les dogmes religieux.

Dans la perspective de ces hypothèses, nous situerons davantage la littérature dans le champ de l'histoire du sport que dans celui de l'histoire religieuse. C'est-à-dire qu'on a cherché à comprendre cette absence à partir de la disposition du mouvement sportif plus qu'à partir de l'histoire très vaste de l'Église. Les spécialistes régionaux du Sud-Ouest ont constitué le corpus le plus imposant, avec une analyse géopolitique, sociologique et historique du rugby, de niveau local, régional, national et même international. À l'exception de l'article circonstanciel de J.-P. Bodis (1999) à l'occasion du centième

1. Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, en 1903.

2. Dans la logique historique de cette période, les appellations sont Football Association pour le football et le Football Rugby pour le rugby.

anniversaire de la FSCF<sup>3</sup>, la littérature propre à l'histoire du mouvement catholique aborde le sujet, sans toutefois le traiter de manière isolée et précise. La littérature sur le football association permet d'identifier des axes par déduction ou par défaut concernant le football rugby. Les usages locaux peuvent apporter chacun un axe de lecture dont le centre ne renverra pas forcément au couple sport/religion. En effet, les logiques d'acteurs, la sociabilité locale, la prégnance de certaines cultures peuvent être autant d'éléments explicatifs. Quant aux travaux internationaux, si certaines pistes et hypothèses apparaissent, leur usage sur le territoire français comporte le risque de n'être pas approprié (Dine, 2001).

Recueillir et analyser les hypothèses posées à cet endroit suggère d'identifier leur nature et leur niveau. Les données primaires, pratiques ou conjoncturelles doivent trouver leur place, car il faut éviter de projeter sur les acteurs des intentions a posteriori, qui dépasseraient leur réalité. D'autres abordent des questions théologiques ou philosophiques et s'apparentent davantage à des interprétations, qu'il ne faudrait pas transformer en affabulation (Pousse, 2002 ; Lombard, 2003).

Après avoir évoqué les types de présences du rugby au sein de la FGSPF, nous nous attacherons à classer et analyser les diverses interprétations disponibles dans la littérature et dans le corpus.

## 1. LA RELÉGATION DU RUGBY : UN PROBLÈME HISTORIQUE ?

À l'image des informations recueillies dans le journal *Les Jeunes*<sup>4</sup>, il est possible d'observer

une activité rugbystique au sein de Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France. En effet, différents articles font état de la création d'équipes de rugby et de l'organisation de rencontres entre les patronages. Partagée<sup>5</sup> de manière pacifique avec les clubs laïques, la pratique du rugby n'est pas encore considérée comme dangereuse pour les patronages et leurs pratiquants. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est légitime de penser que les tenants de l'Église acceptent la pratique du rugby comme un moyen de lutter contre la dégénérescence physique, mais aussi comme une activité participant à la cohésion sociale de la paroisse, en particulier par sa dimension cathartique<sup>6</sup>. Au sein d'une même ville ou d'un village, les équipes de patronage cohabitent alors avec les clubs laïques. Ainsi, au cours de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, dans des villes comme Bordeaux, Albi, Limoges, Sarlat, Nontron, les patronages sous l'autorité d'abbés s'initient-ils au football rugby. Par exemple à Pau, les pratiques sportives se répartissent entre la Section Paloise (société laïque émanant de la Ligue Girondine de l'Éducation Physique) et l'Association Bourbaki (patronage religieux de la paroisse Saint-Jacques) (Staes, 1997).

Les associations cohabitent donc et partagent des pratiques identiques pour éduquer la jeunesse du pays. Et même si les relations sont relativement pacifiques, il n'est pas question d'organiser des rencontres avec les rivaux laïques. Ainsi, les patronages organisent-ils leur propre compétition rugbystique indépendamment de l'USFSA<sup>7</sup>. Dans les pages du journal *Les Jeunes*, organe officiel de la fédération catholique, il est rapporté les résultats du championnat, à l'image de celui de la Gironde.

3. Fédération Sportive et Culturelle de France, dénomination actuelle de la fédération des patronages catholiques, depuis 1968.

4. Le Journal *Les Jeunes* est l'organe officiel de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France.

5. La notion de partage est à considérer dans le sens d'un jeu pratiqué de manière consensuelle par les deux parties sans pour autant qu'il existe d'échanges sportifs entre les équipes.

6. Il ne faut pas oublier que si la soule ne peut constituer la seule hypothèse de l'émergence du rugby sur le territoire français, ce jeu traditionnel crée tout de même des conditions favorables à une implantation du jeu dans certaines régions. Ainsi, la culture sacrée et les enjeux sociaux entourant les préparatifs de la soule sont-ils de nature à influencer une première identification du rugby aux valeurs religieuses.

7. Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, fondée en 1889.

Championnat Inter-patronages. Le championnat I de Rugby a réuni cette année huit équipes et a donné lieu à sept parties jouées pendant quatre dimanches consécutifs... Dimanche enfin se disputait la finale entre Saint-Ferdinand et Saint-Martial. Saint-Martial a battu Saint-Ferdinand qui lui a offert une vive résistance par 16 points (4 essais, 2 buts) à 0. La partie a été très animée, très dure, mais sans brutalité et des plus intéressantes pour les spectateurs. Admirablement arbitrée par M. Lалуvein, elle a dénoté chez les deux équipes en présence de grands progrès et une entente réelle du jeu... le jeu se porte d'un bout à l'autre du terrain par des déplacements rapides ; mais malgré les plus brillants efforts, de belles passes et quelques descentes superbes, le ballon est toujours arrêté à temps. Les formations sont bonnes, les diverses lignes s'aident mutuellement, les hommes sont bien marqués, bref, très joli jeu ouvert et vif, souvent récompensé par les applaudissements des spectateurs... Nos meilleurs compliments aux deux équipes qui ont fait une très jolie partie et donné une excellente leçon et un bon exemple aux camarades des autres patronages qui assistaient nombreux à cette finale très intéressante et très réussie. (« Football rugby », *Les Jeunes*, n° 1, 4 mars 1905, 2)

Charles Simon fournit également la rubrique « Autour de nous » (dans le journal *Les Jeunes*), dans laquelle il relate les résultats des championnats et des activités d'autres groupements. Ainsi, à l'occasion des grands événements rugbyistiques, le rugby a-t-il le droit de cité. Par exemple, en 1905, la première venue des Néo-Zélandais en France (Vincent, 2007) est présentée sous la forme du résultat de la rencontre (38 à 8 pour les Néo-Zélandais) (Rubrique « Autour de nous », *Les Jeunes*, janvier 1906, 3). Si la présence de la rubrique reste aléatoire, elle est parfois complétée par des réflexions à propos des conditions de la pratique. Évoquant les effectifs nécessaires à la constitution des équipes en rugby, Charles Simon ne peut s'empêcher de

faire la comparaison avec la facilité de constitution d'une équipe de football. L'argument n'est pas encore un élément de relégation du rugby, mais il légitime déjà une possible hiérarchie entre les deux pratiques.

À cette période, le rugby reste encore une pratique légitime pour les catholiques. En effet, le jeu semble répondre aux valeurs prônées par l'Église. La fraternité dans l'effort, le don de soi dans les plaquages (marquages), l'offrande représentée par la transmission du ballon révèle des vertus que l'Église ne peut ignorer. Le révérend père Didon<sup>8</sup>, au collège d'Arcueil, fournit un modèle étonnant d'adoption de la pratique du ballon ovale par un prêtre catholique (Bodis, 1987). Cette position lui vaut toutefois les reproches réitérés de sa hiérarchie (Arvin-Bérod, 1994).

Le contexte politique aidant, les comportements de méfiance vis-à-vis du rugby s'affirment de manière plus précise et plus conflictuelle. Si les vertus du jeu peuvent être associées à certaines valeurs religieuses, les enjeux politiques et idéologiques construisent une autre réalité. Le rugby, pratique historiquement indissociable de l'USFSA, ne peut plus être en odeur de sainteté dans les institutions religieuses.

Suite à l'événement de Rome<sup>9</sup>, contribuant à la distension des relations entre l'USFSA et la FGSPF, le rugby devient un des enjeux de pouvoirs entre les républicains et les catholiques (Tous les sports, 20 octobre 1906). D'ailleurs, Charles Simon regrette la nature de ces relations avec des hommes qui étaient autrefois des partenaires et des alliés. Mais la composition du comité directeur a changé et la nouvelle direction est maintenant entre les mains des républicains radicaux.

Les hommes avec qui les rapports furent jadis si courtois ne sont plus au pouvoir, et leurs successeurs ou plutôt certains d'entre eux se sont

8. La position du père Didon, ami de Claude Bernard, n'est pas si paradoxale. En effet, Didon s'affirme républicain et appelle à une séparation de l'Église et de l'État.

9. La présence des gymnastes de la FGSPF, avec à leur tête Paul Michaux, président fondateur à Rome en 1906, déclenche une série de mesures prises par l'USFSA puis l'USGF, compte tenu du caractère « politique » de cette action.

d'abord éloignés de nous, de peur que nos relations soient un obstacle à la fameuse subvention officielle, puis émus par nos succès croissants, ils ont tout bonnement décrété que la FGSPF était une fédération... professionnelle ; à leurs yeux, il n'y a donc plus en France qu'une seule fédération amateur, la leur, ce n'est pas plus difficile que cela. (C. Simon, *Les Jeunes*, n° 38, 27 octobre 1906, p. 1).

Dans la continuité de cette décision, les dirigeants de l'USFSA interdisent à tous les adhérents de l'Union tout match avec des équipes de patronages, tout en demandant aux clubs de refuser à ces derniers de jouer sur leurs terrains<sup>10</sup>. Ils accompagnent ces interdictions d'une mesure conduisant à une situation de quasi-monopole sur toutes les rencontres de rugby<sup>11</sup>. En effet,

le Comité de Paris rappelle aux clubs qu'ils doivent faire demander la requalification des personnes ayant fait partie d'autres fédérations (principalement de la FGSPF) avant de demander leur admission à l'Union au titre de leur société. (R. Fabens, *Tous les Sports*, 28 octobre et 3 novembre 1906, cité dans *Les Jeunes*, 24 novembre 1906).

Ainsi, au cours de la saison 1906-1907, la hiérarchie catholique conseille-t-elle aux responsables des patronages religieux d'abandonner la pratique du ballon ovale au profit du ballon rond.

Toutefois, si la séparation est annoncée, encore faut-il que les différents partis légitiment une telle décision. Certes, l'ovale devient le ballon des laïques et le ballon rond celui des curés. Mais les réalités locales montrent des situations un peu différentes. Les patronages jouent encore au rugby. Dans la région du Béarn, les patronages de Saint-Martin (Pau), de Saint-Joseph

(Lescar), de Sainte-Marie-d'Oloron, de l'Avenir Nayais ou des Papillons de Pontacq alignent régulièrement des équipes de rugby (Staes, 1997).

Pourtant, les hiérarchies catholiques et unionistes<sup>12</sup> donnent des directives nationales. Mais, comme le montre Théodore Zeldin (1994), « la qualité de la religion était si différente d'une région à une autre... et les diverses contrées possédaient des personnalités tellement distinctes » (p. 733), que les pratiques ne sont pas aussi uniformes que le laisserait penser l'ambition nationale de ces volontés politiques. Le rugby survit alors dans certains patronages, au gré de la personnalité des acteurs et des relations sociales de la cité (Fontés, 1998)<sup>13</sup>.

Il serait donc tout à fait erroné de réduire la masse des catholiques à une seule attitude de relégation du rugby. Les catholiques des patronages sont issus de la seconde vague du catholicisme social. Stimulés par l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII (1892) sur la condition des ouvriers, qui suggère le ralliement à la République, ils développent des relais éducatifs pour la jeunesse tout en restant fidèles au pape. D'autres catholiques s'inscrivent en marge de cette attitude, avec parmi eux les intransigeants, proches de l'Action française et d'une autre nature les chrétiens démocrates, plus proches du socialisme. Ainsi n'est-il pas exclu qu'en dehors des patronages, certains aient fait le choix d'une pratique sportive indépendamment de leur appartenance religieuse. À la Belle Époque, Marc Sangnier, chrétien démocrate préconise en effet à ses adeptes d'adhérer à l'USFSA, ainsi que la Jeunesse Ouvrière Chrétienne qui, en 1930, ne préconise pas aux apprentis de fréquenter les patronages catholiques, mais bien

10. Si cette interdiction peut s'expliquer par la volonté d'accompagner la politique anticléricale du gouvernement, elle se légitime surtout par la volonté d'être la seule institution à pouvoir bénéficier des subventions de l'État.

11. Par ailleurs, pour la pratique du football association, l'USFSA s'isole, ce qui permet à Charles Simon, compte tenu de l'état des relations avec la FIFA, de créer le CFI. Mais il s'agit d'une problématique propre que nous ne pouvons traiter ici.

12. Terme générique pour caractériser les tenants de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

13. Martin Fontés illustre bien comment, dans le Tarn, les relations politiques et sociales déterminent la répartition des pouvoirs entre les laïques et les ecclésiastiques et par voie de conséquence les conditions de pérennisation ou de disparition de la pratique rugbystique dans certains patronages.

d'aller vivre un apostolat de plein vent, au cœur de la société déchristianisée.

Malgré ces spécificités individuelles et locales témoignant d'une relégation incomplète du rugby, les autorités s'évertuent à justifier les raisons d'une séparation nécessaire. La question de la violence et des contacts charnels apparaît alors comme une première évidence pour réfuter l'intérêt du football rugby.

## 2. LA VIOLENCE : UN PREMIER PRÉTEXTE DE LA RELÉGATION

Les tenants des institutions catholiques s'attachent alors à démontrer les dangers de la pratique du rugby (Augustin, 1987). Le rugby est représenté comme un sport violent, peu adapté à l'éducation de la jeunesse. D'ailleurs, toutes les occasions sont bonnes pour justifier la relégation du rugby. Par exemple, Charles Simon, s'appuyant sur une décision du ministère de l'Instruction publique qui « vient de prescrire une enquête et d'interdire le plaquage par les jambes aux associations scolaires pratiquant le rugby » (Charles Simon, « Football-Association et Rugby », *Les Jeunes*, janvier 1906, 2), dénonce la dangerosité des techniques rugbystiques. Dès lors, il paraît peu concevable de soumettre les enfants à des chocs aussi rudes, à l'image de ces plaquages qui produisent de nombreux accidents.

La violence inquiète dans la mesure où elle ne semble pas sanctionnée par les règles<sup>14</sup>. L'argumentaire est fallacieux au regard des adaptations techniques et réglementaires visant à protéger la sécurité des joueurs (Vincent, 2006). Mais les détracteurs du jeu restent uniquement sur l'aspect formel des techniques pour les diaboliser et faire appel au bon sens et à la sensibilité des mères de famille pour éloigner la jeunesse de cette violence gratuite. « Que pensera la maman qui, assistant à un match de

rugby, verra un adversaire saisir son fils par les jambes pour l'envoyer rouler à terre, lui passer un bras autour du cou pour le renverser, etc. ». À l'image de Charles Simon, il est légitime de considérer que « le rugby est un peu trop dur pour être en faveur dans nos groupes... » (*Les Jeunes*, janvier 1906).

Les critiques sont d'autant mieux reçues que l'idée de la pratique physique ne fait pas l'unanimité dans le clergé et les milieux catholiques. Et c'est au prix de longs plaidoyers que Michaux et ses collaborateurs réussissent à convaincre les directeurs d'œuvres du bien-fondé des exercices physiques. Si la jeunesse doit pouvoir accéder aux bienfaits de la pratique physique, celle-ci doit éviter toutes les situations pouvant moralement ou physiquement mettre en danger la jeunesse. Organisé de manière à éviter les contacts entre joueurs, le football association apparaît la pratique idoine. De plus, il semble développer des qualités propres à renforcer les valeurs éducatives prônées par l'Église.

Si, malgré son adresse, l'« avant » est empêché dans son jeu personnel, il « passe » immédiatement le jeu à son coéquipier le plus proche et ainsi s'établit le joli jeu de passes où chacun rivalise d'adresse et de combinaison, jeu agréable et sans danger aucun, où le coup d'œil et la tactique s'exercent plus encore que les jambes. (A. Péliissier, « Avants » et « demis », *Les jeunes*, 5 février 1903, p. 35-36).

La recherche d'un jeu sans contact permet de cultiver des qualités d'adresse et d'intelligence que la pratique du rugby ne semble pas développer. Au même titre que le choix du basket-ball pour son essence fraternelle, les catholiques font le choix du football, au nom d'une absence de violence et d'affrontements distants et courtois.

Pourtant, le rugby pratiqué par les classes aristocratiques laisse apparaître une violence euphémisée où la grâce et l'élégance sont valorisées. Le style de jeu est « non violent et spec-

14. L'argumentation apparaît ici relativement subjective dans la mesure où l'histoire du jeu montre que le règlement vise à protéger la sécurité des joueurs.

taculaire... les stratégies utilisées en attaque ne valorisent pas l'avancée collective mais l'exploit individuel... » (Terret, 1999, 35). Si la situation est paradoxale, elle témoigne d'une construction subjective des imaginaires au profit d'enjeux de pouvoir particuliers. Les milieux catholiques ne dénoncent pas le rugby en lui-même mais plutôt l'utilisation qui en est faite (surtout lorsque cette pratique est aux mains des républicains). Dès lors, ne pouvant servir directement les intérêts de l'Église, il convient de l'excommunier.

Cette situation peut expliquer pourquoi les patronages n'utilisent pas le jeu de la barrette, développé dans les milieux scolaires du Sud-Ouest, par Philippe Tissié (fondateur de la ligue girondine d'éducation physique en 1888). Pourtant, ce rugby atténué (Augustin & Garrigou, 1985), dont « la réglementation du jeu à la main confère certaines similarités avec la pratique du football-rugby et les règles (...) sont codifiées pour réduire l'intensité des contacts » (Vincent, 2003, 195), apparaît une solution de remplacement adaptée à la spécificité de la jeunesse. Mais le jeu est trop marqué idéologiquement et ne permet pas de cultiver une distinction suffisante vis-à-vis des républicains et des laïques.

La dénonciation de la violence du jeu ne pouvant être la seule légitimation de la relégation du rugby, les catholiques doivent trouver d'autres facteurs de légitimité à la pratique du football. Ne pouvant se targuer d'une pratique totalement sécuritaire, au regard des accidents footballistiques que commencent à connaître les patronages, les discours se déplacent sur la dimension intégratrice du jeu.

Les techniques de corps à corps imposées par le rugby s'adressant uniquement à une élite physique et sociale (Vincent, 2003), le football présente l'avantage d'intégrer tous les profils physiques. Les petits et les malingres peuvent trouver leur salut dans la pratique du ballon rond.

Le second point en faveur du ballon rond dans sa pratique, c'est que les désavantages physiques y sont, plus finalement qu'au rugby, com-

pensés par l'agilité, l'adresse, l'activité. Un petit avant travailleur, toujours sur la balle, semble pouvoir se jouer d'adversaires plus puissants qui auront presque contre eux le désavantage de leur lourdeur, car l'association semble être essentiellement question d'entregent, la place du corps à corps étant réduite à sa plus simple expression. (« Un footballophile », *Le Sport*, hebdomadaire de Bayonne, 20 mars 1911).

Au nom d'une pratique moins distinctive, les patronages s'appuient sur les vertus égalitaristes du ballon rond. Les infériorités physiques ne constituent pas un handicap, elles peuvent être facilement compensées par la finesse et l'esprit de décision du joueur. Par ailleurs, l'équipement du footballeur autorise les maladresses éventuelles. En effet, les joueurs utilisent un système ingénieux de jambières pour protéger les tibias de la rudesse des contacts des bottines adverses. La pratique du ballon rond permet donc de préserver les joueurs de tout danger potentiel, quels que soient leur adresse et leur niveau physique.

Le rugby n'a pas cette ambition. Il est un jeu créé pour une élite qui « n'a pas besoin de recourir à d'ingénieuses cuirasses pour se protéger contre la maladresse ou la malveillance adverse » (P. Bargeles, « Rugby ? Association ? », *Le Sport*, 21 novembre 1909). Les rugbyemen sont donc des hommes à part qui peuvent s'adonner sans faiblesse à ce jeu. Capables de dompter leurs pulsions tout en sachant se maîtriser face aux rudes châtiments de l'adversaire, la violence inhérente à ces combats corporels n'est pas un problème.

Ainsi, comme le souligne Thierry Terret (1999), entre 1870 et 1914, le rugby offre progressivement, à une partie de la population, l'occasion de se forger ou d'afficher un idéal d'homme : « Le développement initial du rugby en France au tournant du siècle s'est appuyé sur certaines valeurs propres à l'identité masculine mais caractéristiques de certaines populations bourgeoises puis paysannes, rejoignant alors des préoccupations identitaires d'une autre nature à la fois régionalistes et nationalistes »

(p. 33). La relégation du rugby par les catholiques pourrait alors s'expliquer, en partie, par un idéal de masculinité qui ne correspondrait pas à leur modèle valorisé. Mais l'hypothèse reste discutable. En effet, au sein de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, Fabien Groeninger (2005) expose des modèles convergents, notamment autour de l'idée de virilité dans un contexte de revanche, le « chrétien guerrier » (p. 217-227)<sup>15</sup>.

Les catholiques tentent donc de s'affranchir d'une pratique rugbystique idéologiquement opposée mais historiquement proche. Les discours sur la violence et la masculinité constituent les éléments d'une mise à distance du rugby, mais ils n'effacent pas les paradoxes d'une pratique pouvant s'appuyer sur une culture religieuse. Ainsi, au cours de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à la construction d'un discours ambigu sur l'identité religieuse du rugby.

### 3. UNE RELÉGATION AU NOM D'UN CORPS CHARNEL

C'est autour du corps que l'ambiguïté identitaire se poursuit. Objet de controverse au sein de l'Église, le corps constitue rapidement un prétexte pour éloigner la jeunesse de la pratique du rugby. Favorisant des contacts beaucoup plus charnels, le jeu éveille suspicions et méfiances.

En effet, la proximité des corps évoque les plaisirs sensibles, jugés avilissants par l'Église. « Ils troublent le corps, et parfois jusqu'à la folie » (Saint Thomas d'Aquin, 1950, 23). À cause de leur véhémence, les plaisirs corporels sont donc à modérer et à refréner, d'autant plus qu'ils sont éphémères et corruptibles à l'inverse des biens spirituels.

Si la plupart des hommes courent après les plaisirs du corps, c'est parce que les biens sensibles sont mieux connus de plus de gens... La

plupart, ne pouvant atteindre aux joies de l'esprit, qui présupposent la vertu, doivent se rabattre sur les plaisirs sensibles. (Saint Thomas d'Aquin, 1950, 28-29)

La méfiance vis-à-vis des activités physiques provient de l'apparente délectation avec laquelle les jeunes gens s'adonnent à ces activités. Le jeu peut procurer trop de plaisir et conduire la jeunesse à des pratiques dégradantes, que l'Église cherchera à refréner. Les partisans de l'activité physique, religieux comme laïques, se heurtent à cette sensibilité ancestrale méprisant le plaisir corporel.

Il est préférable alors « de mettre à l'honneur le football association, moins brutal que le rugby et de le faire entrer dans les mœurs. En défendant de toucher l'homme avec les mains et de le prendre à bras le corps, il est moins dangereux » (*Le Républicain*, 26 mars 1909).

Par ailleurs, les pratiques physiques sont le plus souvent perçues comme des amusements et sont synonymes d'oisiveté, de paresse, de péché. « Le sport serait donc un moyen de détournement du culte religieux » (Bourget, 1901) et éloignerait le peuple des valeurs de l'Église et des lieux de culte.

En acceptant la fusion des corps, le rugby favorise le péché. On s'y laisse enliser comme dans un borbier. Plaisir et excitation sont suspects. Les corps masculins agglutinés inquiètent ou écoèrent les néophytes, plus ou moins convertis à la pratique du rugby. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la diffusion du rugby reste le fait d'un cercle restreint d'initiés qui ne peut assurer une éducation complète de tous les acteurs du rugby. Aussi, les contacts charnels du rugby nourrissent progressivement les fantasmes, en négligeant l'essence même d'un jeu, codifié pour se distinguer des comportements primaires et serviles. Certes, les corps s'agglutinent, mais dans un combat se jouant debout, qui témoigne ainsi de la masculinité des joueurs. Le rugby n'est pas un jeu fait d'affrontements

15. Pour l'entre-deux-guerres, Fabien Groeninger parle de trois modèles de masculinité, le guerrier chrétien, l'éduqué et le père.



au sol et dégradant, mais un jeu où les hommes doivent prendre de la hauteur (Vincent, 2003).

Dès lors, quand les autorités religieuses décident de rompre les liens avec le monde ovale, seule la dimension brutale et primaire du jeu est retenue. Il s'agit de montrer les dangers d'une pratique qui a pourtant servi les intérêts des premiers patronages catholiques. La dimension charnelle semble alors l'alibi parfait pour éloigner la jeunesse de la pratique du rugby.

Par ailleurs, les tenants de l'Église s'évertuent à vanter l'intérêt du football au détriment d'un rugby apparemment caractérisé par des situations de désordre, sur le terrain et en dehors du terrain. Selon la presse, les matches se déroulent dans un joyeux désordre où se mêlent les cris des équipiers et le zèle bruyant des spectateurs. Or cet état d'excitation est source d'inquiétudes pour les autorités religieuses. La peur d'une non-maîtrise de ces émotions et le risque de débordements incontrôlés sont les moteurs du rejet de la pratique du rugby dans les patronages. Par opposition, le football semble entretenir une atmosphère plus raisonnée voire religieuse. La multiplicité des combinaisons, la finesse des actions et la continuité du jeu sont présentées comme les atouts d'un spectacle ordonné et facile à comprendre. Ainsi, les spectateurs de l'association n'expriment-ils pas bruyamment leur satisfaction ou leur déplaisir.

Le premier jeu (football) est gracieux, scientifique ; il exige un sentiment très juste de la distance, une intelligence parfaite de son rôle. Le second (rugby) est facilement heurté, cafouillé, brutal et dégénère aisément en pugilats, où l'on cherche en vain une idée directrice. (« Polémique à propos du rugby », *Clairon*, mai 1912).

Alors que le football serait guidé par une idée directrice utile à la formation de l'homme, le rugby ne serait qu'un jeu anarchique réservé à une élite sociale. Dans ces conditions, l'Église n'a pas d'intérêt à s'appuyer sur une telle pratique, dans la mesure où sa mission vise l'éducation de tous et de toutes.

#### 4. UNE RELÉGATION RÉVÉLANT DES IDENTITÉS SOCIALES DE DISTINCTION

L'émergence du rugby en Grande-Bretagne, expliquée par l'enjeu historique de formation des élites (Elias & Dunning, 1994), conduirait à penser que le jeu ne serait pas une pratique éducative adaptée à tous les milieux. Seules les classes aisées seraient en mesure de profiter des bienfaits éducatifs du jeu. Cet héritage culturel, qui accompagne les premiers pas du rugby en France, serait alors de nature à influencer la relégation progressive du jeu par les milieux catholiques.

En effet, préconisé dans les écoles privées du Royaume-Uni, le rugby a pour objectif de former les classes aisées à l'exercice du pouvoir tout en s'éprouvant physiquement et moralement. Aussi, quand le jeu débarque en France, il est organisé dans les associations scolaires, fraîchement créées dans les lycées parisiens les plus renommés (fréquentés par l'aristocratie et la bourgeoisie française). L'École Monge, le lycée Lakanal, l'École Alsacienne sont les premiers établissements à disputer un championnat scolaire. Par conséquent, les élites s'approprient très rapidement le rugby. Le jeu a un intérêt pédagogique certain et correspond, de plus, aux qualités et aux besoins de formation de cette jeunesse.

La complexité des règles du rugby et des techniques à la fois dans leur compréhension et dans leur réalisation nécessite une culture physique, morale et intellectuelle supérieure, possédée par les seules classes dominantes. (Vincent, 2003, 331).

Par ailleurs, Alfred Wahl et Pierre Lanfranchi (1995) rappellent que ces sportifs doivent former une sorte de nouvelle chevalerie distincte des masses.

Le rugby apparaît donc comme un modèle éducatif de référence pour former la bourgeoisie et l'aristocratie, comme le montre la création du Racing Club de France et du Stade français

(1882-1883), qui « avaient pris pour modèle les grands clubs aristocratiques et ceux des universités pratiquant le football rugby, jeu demeuré fidèle à l'esprit d'origine » (Wahl & Lanfranchi, 1995, 15).

Ne pouvant être joué que par « des jeunes gens bien élevés » (Pierre de Coubertin, discours du 20 février 1892, cité par Vincent, 2003, 128), le rugby entretient une certaine distance avec les milieux populaires. En effet, l'organisation autour d'un championnat scolaire et l'idéal « d'une bonne société attachée à l'amateurisme » (Wahl & Lanfranchi, 1995, 17) éloigne les ouvriers et les apprentis d'une telle pratique. Accueillis dans les structures des patronages, ces derniers s'orientent vers la pratique du football. D'une manière identique, le jeu doit participer à l'éducation de ces hommes, mais les valeurs et les moyens sont différents. L'objectif des patronages est d'ailleurs explicite.

La FGSPF a voulu être ouverte à la jeunesse ouvrière à qui les sociétés de gymnastique et de sports sont fermées... Pourquoi les pauvres enfants des ouvriers n'auraient-ils pas droit, comme leurs frères du peuple ou de la bourgeoisie, de travailler à leur développement physique, et par là, de se préparer à devenir de bons citoyens et de vaillants soldats ? (P. Michaux, *Les Jeunes*, n° 1, 5<sup>e</sup> année, 5 janvier 1907).

Cette répartition sociale entre le rugby et le football permet alors d'expliquer les rapprochements et les relégations qui s'opèrent avec les milieux catholiques. Comme le montre Jean-Pierre Augustin (1987), la fédération catholique se constitue en direction de la jeunesse ouvrière (p. 75). En effet, la FGSPF, ne pouvant soutenir un amateurisme aussi radical qu'à l'USFSA, s'ouvre tout naturellement au monde ouvrier par la pratique du football. Si le principe de l'amateurisme reste la règle, il n'est pas interdit de percevoir des compensations financières. Ainsi le football permet-il de percevoir des avantages en nature, bons en vêtements, voyages gratuits... qualifiés de débauchages par les dirigeants des sociétés républicaines (Munoz, 2003, 100). Au nom du respect du principe de l'ama-

teurisme, les acteurs du rugby français acceptent cette relégation implicite du rugby par les catholiques.

Après avoir été pratiqué par une minorité élitiste, le football se démocratise rapidement, pour dépasser les effectifs du rugby à partir de 1906 et s'imposer comme le jeu des catholiques. Ces derniers justifient ce choix (sans pour autant dénigrer le rugby) par la simplicité des règles et la facilité des apprentissages techniques. Ce processus de relégation n'est pas dénoncé par les milieux du rugby, qui s'accommodent de cette absence de démocratisation du jeu. Une diffusion limitée est, en effet, la garantie d'une préservation de l'esprit du jeu.

Joué par des mineurs et des ouvriers des grandes usines, gens qui ne passent pas pour avoir des instincts chevaleresques, le football-rugby devient nécessairement brutal et dangereux. » (G. de Saint-Clair, « À propos du football », *La Revue athlétique*, n° 3, 1<sup>re</sup> année, 25 mars 1890, 172)

Les tenants du rugby s'accordent tout juste à accepter ces derniers comme des spectateurs.

Ils ne témoignent pas d'une maîtrise et d'une morale à l'image des valeurs du rugby [...]. Les puristes se plaignent des manifestations trop bruyantes et passionnées de ces spectateurs. (Vincent, 2003, 139)

Bien que le football anglais « dégénère dans sa patrie d'origine en pénétrant dans les couches populaires et en devenant professionnel » (Wahl, 1986, 300) et se caractérise par une certaine brutalité (Lewis, 1999), en France, les catholiques parviennent à légitimer la pratique du football comme un instrument de discipline.

La référence aux valeurs typiquement libérales diminuèrent elles aussi [...]. Les responsables des patronages catholiques ont bien vu l'intérêt du football pour un meilleur enracinement de l'esprit hiérarchique. (Wahl, 1986, 310)

En identifiant le football à une culture de formation par soumission, les catholiques confirment la séparation sociale entre le football et le rugby.

Le rugby est alors confirmé comme l'apanage des couches supérieures aussi bien à Paris qu'en province. Confortant l'analyse de Ronald Hubscher (1992), Pierre-François Gros (2002) note que, vers 1900 à Lyon, « la coupure devient nette entre les pratiquants et les dirigeants, entre les simples membres actifs d'une part, et un encadrement à tendance notabiliaire accompagné d'un patronage de membres honoraires à la position sociale élevée d'autre part » (p. 49-68). Dès lors, la situation des patronages catholiques est très significative. En effet, le patronage, qui étymologiquement renvoie à l'action de protection et de formation des classes supérieures sur les classes populaires donne ici du sens au choix du football comme nouvel instrument de contrôle des masses (Pierrard, 1984). Ainsi Henri Delaunay, secrétaire général de la FFFA et ancien joueur de patronage catholique à l'Étoile-des-Deux-Lacs « assigne au football la mission de rendre les masses meilleures », un souci du peuple qui « n'est pas seulement fondé sur la générosité », il s'agit aussi « de le contrôler » (Wahl, 1986, 310) à l'image des pratiques de gymnastique socialement plus populaire et visant aussi la discipline.

Ainsi, dans le cas du football comme dans celui du rugby, les dirigeants sont-ils issus des classes sociales élevées. Seule la situation des pratiquants est différente. Les footballeurs sont issus majoritairement des classes sociales inférieures, dont le contrôle et la formation sont délégués aux patronages catholiques.

Pour autant, cette distribution ségrégative des responsabilités n'est pas la seule explication historique. D'autres interactions déterminent implicitement la relégation du rugby chez les catholiques. En effet, les relations de dépendance entretenues entre le monde ouvrier et le patronat expliquent le développement du football association au détriment du rugby dans les patronages.

L'exemple des ouvriers mineurs est significatif de cette relation de pouvoir contribuant au rapprochement entre la jeunesse et le ballon rond. En effet, dans les Houillères du Tarn (Fontés, 1998, 68) ou du Nord de la France (Rodolphe, 1999 ; Polliart, 2000), les enfants des ouvriers sont scolarisés dans les écoles libres et participent aux activités des patronages. Ce ne sont pas des convictions religieuses qui dictent ces choix, mais une nécessité économique et sociale. Pour sauvegarder des avantages ou obtenir du travail pour les membres de la famille, il est naturel de souscrire aux valeurs et aux pratiques du patronat. Ainsi, par la force de l'idéologie, la présence du ballon rond dans les patronages s'affirme-t-elle grâce à la masse des enfants de prolétaires et à la volonté du patronat de solidariser la classe prolétarienne par la pratique du football.

L'identification de ces pratiques à des systèmes de valeurs apparemment opposés n'est pas anodine. Au contraire, elle participe à la distinction sociale revendiquée par les classes supérieures. Identifié comme un sport de bourgeois, le rugby apparaît en opposition avec la culture des classes laborieuses. En effet, ces dernières ne possèdent pas les qualités morales pour maîtriser leurs pulsions face à la violence des affrontements. Il est donc logique que les ouvriers et leurs descendances puissent s'adonner à des pratiques plus pacifiques et moins pernicieuses. Ainsi, jusque dans les années 1920, les patronages religieux apparaissent-ils comme les seules structures capables d'accueillir cette masse de pratiquants (Arnaud, 1992)<sup>16</sup>.

## 5. UNE RELÉGATION AU CENTRE DE LA DISTRIBUTION DU POUVOIR SPORTIF

Le mouvement sportif se construit au début du XX<sup>e</sup> siècle autour de fédérations et d'unions. Aucune règle ne préside à la distribution de ces

16. Progressivement, les patronages devront affronter la concurrence des clubs ouvriers qui se structurent dans la double opposition au patronat et au clergé.

initiatives privées, éparses, redondantes parfois (Wahl, 1989). Si le football est organisé par plusieurs fédérations et institutions internationales et nationales, le rugby présente une autre logique de structuration. Respectant l'organisation administrative et sportive héritée de l'USFSA, les dirigeants du rugby français ne revendiquent pas les mêmes aspirations d'autonomie et n'entretiennent pas le même niveau de relations avec l'International Rugby Board. Cet éclectisme structurel est alors la source de conflits et d'alliances qui sont en mesure de préciser certaines conditions de la relégation du rugby.

Soutenant un amateurisme intégral, l'USFSA n'admet pas que les footballeurs anglais rejoignent finalement la Fédération Internationale de Football Association (Eisenberg, Lanfranchi, Mason, Wahl, 2004). Les relations entre l'Union et la Fédération internationale sont rompues<sup>17</sup> conduisant à la vacance du siège français (Delaunay, De Ryswick, Cornu, 1982). Dès lors, cette « bataille de l'amateurisme » (Terret, 1998) entraîne la création du Comité Français Interfédéral en 1907 par Charles Simon. Le monopole exercé par l'USFSA est alors remis en cause, en particulier en ce qui concerne les questions de représentativité dans les compétitions internationales<sup>18</sup>. Les footballeurs français obtiennent alors une première forme d'autonomie avec la reconnaissance du CFI par la FIFA en 1908.

Cette reconnaissance entérine la professionnalisation du football pendant que le milieu du rugby cultive l'image d'un véritable amateurisme. Au nom de ces différentes valeurs sportives, un partage institutionnel s'opère dans la gestion du sport français et détermine une répartition des pouvoirs dans l'administration du ballon rond et du ballon ovale. S'affirmant face à la puissante USFSA, la CFI développe, par conséquent, une politique de promotion qui vise

en particulier le milieu catholique (Delaunay, De Ryswick, Cornu, 1982).

En effet, les dirigeants du CFI investissent un milieu dont les proximités idéologiques et structurelles apparaissent évidentes.

Le président du CFI est Mr Simon, secrétaire général appointé des patronages religieux. Les bureaux sont place St Thomas d'Aquin dans les bureaux de la FGSPF et le budget du CFI est alimenté uniquement par la dite FGSPF. (*Tous les sports*, n° 1080, 15 octobre 1909, p. 4).

Émanation de la fédération catholique, le CFI profite des patronages pour assurer le développement du ballon rond et imposer alors sa conception plus professionnelle du sport. Dans ces conditions, la séparation des pouvoirs, dans la gestion des deux footballs, devient une réalité effective et concrète.

Défendant un amateurisme intégral, l'USFSA s'affirme comme l'institution majeure du rugby français, qui prend, par voie de conséquence, ses distances avec les patronages religieux. Si les accords de partage institutionnel se réalisent, tout d'abord, de manière tacite, ils prennent, par la suite, une dimension plus officielle. En 1913, une convention est signée entre les deux institutions pour attribuer clairement les missions de l'Association au CFI et du rugby à l'USFSA. L'article 9 stipule que

la FGSPF s'engage à n'organiser ou ne laisser organiser par ses comités régionaux ou ses sociétés, aucune épreuve de football-rugby, sport qu'elle ne reconnaît pas (...) le rugby demeurant, en conséquence du présent traité, sous la seule direction de l'USFSA. (« Les ententes de la FGSPF. Entente entre la FGSPF et l'USFSA », *Annuaire de la FGSPF*, 2 décembre 1913, p. 180-185)

La répartition de ces responsabilités permet alors au rugby d'investir plus efficacement l'espace scolaire, en particulier celui des écoles

17. Perception de Pierre Delaunay, fils d'Henri Delaunay, au cours d'un entretien téléphonique, le 29 mars 2007.

18. L'entente entre la FGSPF et l'USFSA stipule toutefois, encore en 1913, que « l'USFSA restera vis-à-vis du Comité national des Sports et des Fédérations qui composent le CNS, et aussi vis-à-vis du Comité olympique français, le pouvoir représentatif de tous les sports, jeux ou exercices athlétiques, à l'exception de la Gymnastique, du Tir, Véloipédie, Aéro, Yachting, Golf, Football-Association, Lutte, Escrime », article 11, « Entente entre la FGSPF et l'USFSA », 2 décembre 1913, *Annuaire de la FGSPF*, 1914, p. 181.

normales et des associations sportives de lycée. Considéré comme une pratique républicaine, le rugby « est fort à l'honneur dans les écoles normales d'instituteurs » (Augustin, 1987, 80) et semble délaisser les territoires religieux. Néanmoins, si la relégation est clairement identifiable jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, l'éclatement de l'USFSA (1919) est l'occasion d'une nouvelle réorganisation des responsabilités et des pouvoirs<sup>19</sup>. D'ailleurs, pour Jean-Pierre Bodis (1999), « aujourd'hui, le monde du rugby est complètement purgé de l'acrimonie politique des premiers temps » (p. 205).

## 6. CULTURE ANGLO-SAXONNE ET PROTESTANTISME : DES PRÉTEXTES DE RELÉGATION ?

Identifié comme un jeu issu de l'empire britannique<sup>20</sup>, le rugby est vu avec suspicion par l'Église catholique. À l'image du scoutisme (Laneyrie, 1994, 239), inventé par le protestant Baden-Powell en 1908 à Londres, il est possible de penser que le rugby génère les mêmes soupçons et fantasmes au sein de l'Église catholique.

En effet, le scoutisme, initié en France par le pasteur Samuel Williamsom et le catholique Georges Bertier<sup>21</sup>, est un mouvement très controversé, dès 1911. D'abord perçu comme une concurrence au patronage, il est même soupçonné d'influence maçonnique. Le rugby, aux origines anglo-saxonnes et protestantes affirmées, soulève des inquiétudes identiques.

Marqué par les valeurs protestantes, le rugby apparaît en opposition avec le projet de l'Église catholique. « Plus préoccupés de développer les vertus d'obéissance que les qualités de libre initiative et le sentiment de la responsabilité » (Fabre, 1988, 156), les catholiques ne semblent pas aller dans le sens de la philosophie éduca-

tive du jeu. Alors que le rugby doit être un moyen pour former des hommes au caractère moral « individuel, fort et conscient » (Fabre, 1988), les patronages s'attachent à contrôler les corps par l'apprentissage d'une culture de soumission morale et physique.

Par ailleurs, fortement pratiqué dans les écoles normales d'instituteurs, bastion de la République, le rugby apparaît un danger important pour les membres de l'Église. Dans un pays en proie aux distensions les plus fortes, lors de la séparation des Églises et de l'État (1905), tout est prétexte à entretenir la peur d'une disparition de la culture religieuse. Dans ces conditions, le rugby représente clairement un de ses dangers. Thierry Terret (1999) rappelle combien « les valeurs développées par le rugby des écoliers semblent finalisées à l'évidence par le devenir d'un individu républicain, c'est-à-dire largement anticlérical » (p. 42). De plus, comme le soulignent Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou (1985), la structuration du rugby provincial, organisée principalement par les notables radicaux, « s'appuie sur des réseaux républicains et anticléricaux » (p. 53). Les promoteurs du rugby vont même jusqu'à adapter les règles et les techniques du jeu pour qu'il puisse être une pratique éducative pour les enfants. En Gironde, c'est le protestant Philippe Tissier qui préconise le jeu de la barrette, dans le cadre de la ligue girondine d'éducation physique (Vincent, 2003, 195).

Dans ce contexte d'opposition idéologique et philosophique, les valeurs protestantes et républicaines véhiculées par les promoteurs du rugby sont le prétexte utilisé par les catholiques pour écarter le ballon ovale au profit du ballon rond. Comme le montre Jean-Pierre Augustin (1986), cette opposition, animée par des projets différents de nouvelle société, structure le

19. Au début des années 1920, la démocratisation du football et la constitution de la Fédération Française de Football Association (1920) ne permet plus de soutenir cette séparation.

20. L'International Rugby Board est d'ailleurs d'obédience protestante.

21. Georges Bertier, directeur de l'École des Roches, œuvre au sein d'une structure laïque.

paysage rugbystique français. En face de chaque patronage laïque s'élève un patronage catholique.

Dans le Sud-Ouest, la superposition des cartes de l'implantation et de la diffusion du rugby avec celle de l'idée républicaine et celle des petits propriétaires ruraux fournit des éclairages significatifs (Augustin & Garrigou, 1985). Le rugby ne se développe pas sur les territoires où le catholicisme reste plus prégnant. Pourtant, cela ne suffit pas à expliquer la pratique confidentielle du rugby catholique des Landes, ni sa suppression à peine commencée.

Sur les terres d'élection du catholicisme en France (Hilaire, 1982), le football se développe au détriment du rugby. Une disposition qui ne peut se comprendre qu'a posteriori lorsque les deux grands jeux d'équipe sont attribués symboliquement puis officiellement à l'une et à l'autre des parties. Aussi, le schéma demeure classique de constituer dans les patronages catholiques des équipes de football qui participeront aux championnats organisés par la fédération et les régions, alors que, du côté laïc, les instituteurs se forment à la pratique du rugby et diffusent le jeu dans les amicales et les patronages laïcs. Dans cette perspective, il est légitime de considérer que le rugby et le football association vont être l'objet d'un partage géographique et social. Jean-Paul Callède (1996) soutient que « dès qu'un des deux sports de grands terrains occupe majoritairement un espace géographique, avec une prépondérance qui s'est affirmée au fil des années, l'autre sport tient une place relativement secondaire et dépourvue de fonction emblématique forte » (p. 89). Et Pierre-François Gros (2002) de conclure qu'il semblerait que « comme dans le Languedoc, le rugby lyonnais se soit effondré sous la poussée continue des footballeurs » (p. 51).

## CONCLUSION

À la suite de nombreux auteurs, nous avons contribué à démontrer qu'une seule hypothèse

ne pouvait être exclusive pour expliquer la relégation du rugby chez les catholiques.

En réalité, le premier constat devra rendre compte de la diversité des familles catholiques dans une France, au début du XX<sup>e</sup> siècle, encore largement empreinte de culture religieuse. Nous avons privilégié une base institutionnelle, cherchant à saisir les raisons de l'absence du rugby au sein de la Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France, qui ne comprend pas à elle seule l'ensemble des attitudes repérables à cet endroit.

Il est sans doute trivial d'énoncer qu'une analyse historique de type anthropologique fournirait des explications plus adéquates localement. En effet, de nombreux catholiques auront fait le choix de ne pas s'afficher au cœur d'une institution catholique, comme les démocrates chrétiens l'illustrent par exemple aux côtés de Marc Sangnier. Une étude approfondie des réseaux de sociabilité propres aux contextes régionaux et même locaux devrait donc alimenter cette synthèse pour percevoir avec finesse les mécanismes auxquels obéissent les acteurs, entre les injonctions des systèmes centraux et les pressions intimes ou collectives, conscientes ou inconscientes de toutes sortes.

L'hypothèse la plus immédiate de la violence du jeu révèle des limites mises en évidence par la violence naissante du football et parallèlement l'euphémisation du rugby par la barrette. On aura allégué également que le rugby encourage la proximité des corps et que l'Église cherche à refréner ces pratiques, avilissantes. Mais le discours n'est pas propre au rugby et demeure largement répandu dans les milieux catholiques attachés aux humanités classiques, reléguant les pratiques du corps à des activités néfastes. Puis, la pratique du rugby regorge autant que le football d'éléments propres à valoriser les préceptes de la morale chrétienne comme la persévérance, l'abnégation, la modestie ou l'humilité.

En fait, c'est plutôt l'accessibilité du jeu aux classes moins favorisées, qui ne seraient pas douées de vertus propres à saisir les subtilités

du jeu, qui rend le jeu violent. Parce que les règles du football sont plus aisées à comprendre, les promoteurs du sport s'en saisissent pour transformer la pratique en un outil de discipline pour ces classes ouvrières. Le clergé et le patronat, deux pouvoirs encore souvent concomitants, s'accordent donc à diffuser le football afin de maintenir une influence heureuse sur leurs administrés.

La disposition du mouvement sportif à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle comporte également matière à éclairer ce choix de relégation. En effet, le Comité Français Interfédéral est le principal régisseur du Football Association en France dès 1907. Or ce comité est administré par Charles Simon, secrétaire de la fédération catholique. Dès lors, compte tenu de la situation marginale de l'USFSA sur le plan international, le monde du ballon se scinde clairement pour laisser au moins temporairement le football aux catholiques et le rugby aux puristes amateurs de l'Union.

La relégation du rugby chez les catholiques ne tient donc pas assurément de son caractère violent, hypothèse qui est restée une allégation pratique, voire prétexte pour éclairer la situation. Les dispositions sociales des patronages catholiques ainsi que la distribution du mouvement sportif dans le paysage du début du XX<sup>e</sup> siècle paraissent ainsi constituer conjointement le meilleur alibi au désaveu du rugby chez les catholiques.

Pour terminer, il paraît intéressant de soulever un paradoxe. Alors que la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle semble montrer une certaine défiance des catholiques vis-à-vis du rugby, la deuxième moitié montre une transformation des rapports avec l'Église (plus particulièrement dans le rugby des villages). Celle-ci devient un acteur important de la vie rugbystique, en particulier dans le Sud de la France. Beaucoup d'églises, de prêtres sont identifiés à cette culture, qui utilise progressivement le langage religieux pour sacraliser l'activité du rugbyman (offrande, sacrifice, don de soi, etc.).

## BIBLIOGRAPHIE

- ARVIN-BÉROD, A.** (1994). *Et Didon créa la devise des Jeux Olympiques, ou l'histoire oubliée des Jeux Olympiques du Rondeau (Grenoble, 1832-1952)*. Échirolles, Éditions Sciriolus, coll. Histoire du sport.
- ALBAN-LEBECQ, P.** (1997). *Pascal Grousset et la ligue nationale d'éducation physique*. Paris, L'Harmattan.
- ARNAUD, P. ET CAMY, J.** (éds) (1986). *La naissance du mouvement sportif associatif en France*. Toulouse, Privat.
- ARNAUD, P.** (1987). *Les athlètes de la République, gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*. Paris, Privat.
- ARNAUD, P.** (1994). *Les origines du sport ouvrier en Europe*. Paris, L'Harmattan.
- AUGUSTIN, J.-P.** (1983). Formes de ballons et formes de croyances. *Les cahiers de l'animation*, INEP, 40, 1983, 1-18.
- AUGUSTIN, J.-P. ET GARRIGOU, A.** (1985). *Le rugby démêlé*. Bordeaux, Le Mascaret.
- AUGUSTIN, J.-P.** (1986). Les patronages, la socialisation politique et le mouvement sportif. L'exemple du Sud-Ouest de la France. In P. Arnaud et J. Camy (éds). *La naissance du mouvement sportif associatif en France*. Privat, Toulouse, 339-358.
- AUGUSTIN, J.-P.** (1987). Éducation scolaire et patronages de la jeunesse occupations sportives. *L'esprit sportif, essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Maison des Sciences de l'homme et de l'Aquitaine. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 114, 69-87.
- AUGUSTIN, J.-P. ET BODIS, J.-P.** (1994). *Rugby en Aquitaine, histoire d'une rencontre*. Bordeaux, CRLA et Aubéron.
- AUGUSTIN, J.-P. ET BODIS, J.-P.** (1996). Le rugby français, ses champs d'action et son autonomie jusqu'en 1939. In T. Terret (éd.). *Histoire des sports*. Paris, L'Harmattan, 87-101.
- BODIS, J.-P.** (1987). *Histoire mondiale du rugby*. Toulouse, Privat, 1987.
- BODIS, J.-P.** (1999) Les catholiques et le rugby, en France et ailleurs. In G. Cholvy et Y. Tranvouez (éds). *Sport, culture et religion, Les patronages catholiques (1896-1998)*. CRBC, Université de Bretagne Occidentale, 201-209.
- BOURGET, P.** (1901). *Essais de psychologie contemporaine*. Paris, Plon.
- CALLÈDE, J.-P.** (1987). *L'esprit sportif, Essai sur le développement associatif de la culture sportive*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- CALLÈDE, J.-P.** (1996). Implantation, diffusion et rayonnement du rugby dans la France du Sud. In J. Sagnes (éd.), *Le sport dans la France contemporaine*. Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 67-104.

- CHOLVY, G. ET TRANVOUEZ, Y.** (éds). *Sport, culture et religion, Les patronages catholiques (1896-1998)*. CRBC, Université de Bretagne occidentale.
- DINE, P.** (2001). *French rugby football: a cultural history*. Oxford, Berg.
- DUBREUIL, B.** (1980). La naissance du sport catholique. In A. Ehrenberg (éd.). *Aimez-vous les stades, les origines historiques des politiques sportives en France, 1870-1930*. Recherches, n° 43, 221-252.
- EISENBERG, C., LANFRANCHI, P., MASON, T., WAHL, A., HOMBURG, H. ET DIESTCHY, P.** (2004). *FIFA 1904-2004 Un siècle de football*. Paris, Le Cherche-Midi.
- ELIAS, N. ET DUNNING, E.** (1994). *La violence maîtrisée*. Fayard, Paris.
- FABRE, R.** (1988). L'Union Chrétienne de Paris de la rue de Trévise et son rôle au sein des UCJG. In G. Cholvy (éd.), *Le patronage, ghetto ou vivier*. Paris, Nouvelle Cité, 150-165.
- FONTÉS, M.** (1998). *Cultures Rugby. Les dossiers secrets de l'Ovale*. Connaissances et Traditions de France.
- GROENINGER, F.** (2005). La FGSPF et son modèle de masculinité. In P. Liotard et T. Terret (éds). *Sport et genre*. Volume 2. *Excellence féminine et masculinité hégémonique*. Paris, L'Harmattan, 217-227.
- GROS, P.-F.** (2002). Le rugby à Lyon (1890-1964). Une approche sociale et historique d'un sport confidentiel. *Staps*, 58, 49-68.
- HILAIRE, Y.M., CHOLVY, G. ET BOULARD, F.** (1982). *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup>*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- HUBSCHER, R.** (éd.) (1991). *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris, Armand Colin, 111-133.
- LANEYRIE, P.** (1994). La production des élites chrétiennes par le scoutisme catholique. In G. Cholvy et M.T. Cheroutre (éds), *Le scoutisme. Quel type d'hommes, quel type de femmes, quels types de chrétiens ?*. Paris, Cerf, 230-249.
- LEWIS, R.W.** (1999). Touched Pitch and Been Shockingly Defiled : Football, Class, Social Darwinism and Decadence in England, 1880-1914. In J.A. Mangan, *Politics, class, gender, The European sports history review*. Volume 1. London, Franck Cass, 117-143.
- LOMBARD, J.-C.** (2003). *Dieu aime-t-il le rugby ?*. Paris, Belle journée en perspective – Éden.
- MUNOZ, L.** (2003). *Une histoire du sport catholique, la Fédération Sportive et Culturelle de France, 1898-2000*. Paris, L'Harmattan.
- PIERRARD, P.** (1984). *L'Église et les ouvriers en France, 1840-1940*. Paris, Hachette.
- POLLART, D.** (2000). *Le rôle des activités physiques dans la politique patronale des compagnies minières dans le Nord Pas-de-Calais durant la période 1870-1930*. Mémoire de Maîtrise. Université Lille 2, Lille.
- POUSSE, M.** (2002). *Rugby. Les Enjeux de la métamorphose*. Paris, L'Harmattan.
- RODOLPHE, P.** (1999). *Première approche historique des conditions de création et d'évolution des Activités Physiques dans les centres miniers du Nord de la France*. Mémoire de Maîtrise. Université Lille 2, Lille.
- SAINT THOMAS D'AQUIN** (1950). *Les passions de l'âme*, in *Somme théologique*. Tome deuxième, traduction française par M. Corvez, O.P. Paris, Éditions de la revue des jeunes, Desclée et Cie.
- STAES, J.** (1997). *Rugby à Pau, histoire ancienne jusqu'en 1914*. Biarritz, Société atlantique d'imprimerie.
- TERRET, T.** (1998). *L'institution et le nageur*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- TERRET, T.** (1999). Rugby et masculinité au début du siècle. *Staps*, 50, 31-48.
- VERMAND, D.** (éd.) (1982). *100 ans de football en France*. Paris, Éditions Atlas.
- VINCENT, J.** (2003). *Le crochet, la passe et la mêlée : une histoire des techniques en rugby de 1845 à 1957*. Thèse de Doctorat Staps non publiée, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.
- VINCENT, J.** (2006). Une histoire revisitée du rugby : une cohérence dans les évolutions techniques. In L. Robène et Y. Léziart (éds), *L'homme en mouvement. Histoire et anthropologie des techniques sportives*. Paris, Chiron, 130-146.
- VINCENT, J.** (sous presse). De 1888 à 1987 une histoire singulière de l'internationalisation du jeu rugby : de la logique discriminante de tournées internationales à la genèse d'une coupe de monde de rugby. In J.-Y. Guillaïn (éd.), *Regards sur la planète ovale*. Paris, Atlantica/Musée national du Sport.
- WAHL, A. ET AUGUSTIN, J.-P.** (1986). Les patronages, la socialisation politique et le mouvement sportif. L'exemple du Sud-Ouest de la France. In P. Arnaud et J. Camy (éds), *La naissance du mouvement sportif associatif en France*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 339-358.
- WAHL, A.** (1986). Football et idéologie du début du XX<sup>e</sup> siècle, les fonctions du football. In P. Arnaud et J. Camy (éds), *La naissance du mouvement sportif associatif en France*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 299-315.
- WAHL, A.** (1989). *Les archives du football*. Archives, Paris, Gallimard-Julliard.
- WAHL, A. ET LANFRANCHI, P.** (1995). *Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours*. Paris, Hachette.
- ZELDIN, T.** (1994). *Histoire des passions françaises (1848-1945)*. Paris, Éditions Payot & Rivages.